

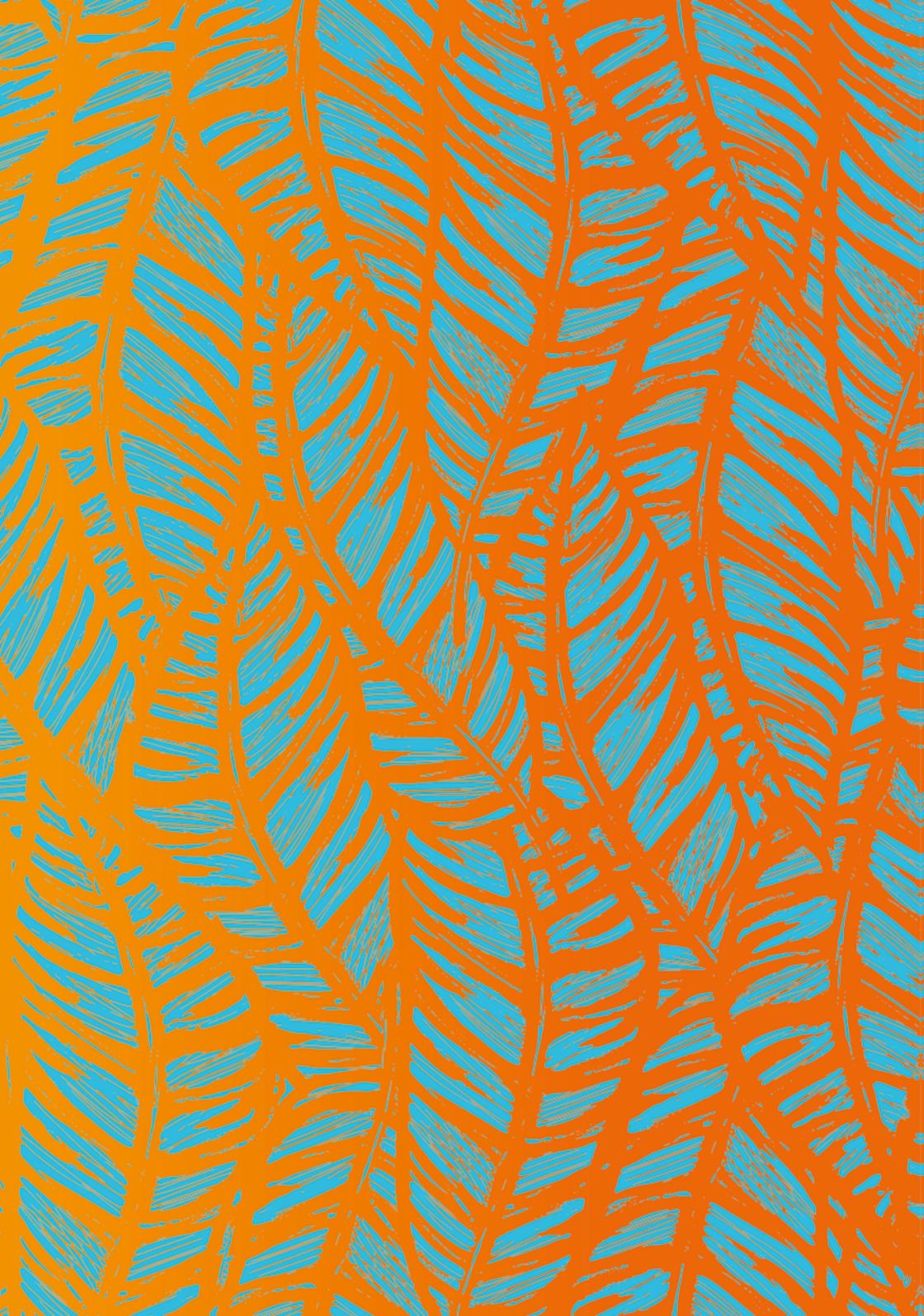


**Droits culturels  
et pratiques en amateur :  
exigence éthique,  
ambition démocratique  
EN NOUVELLE-AQUITAINE**

Mars 2020

**ABSTRACT**

**CESER**  
RÉGION  
NOUVELLE-  
AQUITAINE



## Préambule



Le CESER a adopté le 23 janvier 2020 le rapport « Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique, ambition démocratique. Pour une transition culturelle de l'action publique en Nouvelle-Aquitaine » présenté par la commission « Vie sociale, culture et citoyenneté ».

Dans son rapport, le CESER a souhaité aborder les pratiques en amateur, comprises dans leur sens large tel que défini par l'UNESCO\*. Ces pratiques culturelles en amateur (dont les pratiques artistiques) recouvrent en Nouvelle-Aquitaine des expériences et des vécus sociaux très diversifiés. Elles intéressent une large partie de la population, mais restent, pour l'essentiel, assez mal reconnues dans les politiques publiques. Or, ces pratiques constituent de puissants laboratoires de sociabilités, fortement ancrées dans les territoires où elles s'expriment. Elles contribuent tout autant à l'émancipation des personnes qu'à l'émergence de dynamiques collectives autour de projets, de créations et d'expressions communes.

L'analyse des pratiques en amateur réalisée par le CESER révèle qu'elles ne sont pas uniformément ou également réparties dans la société, selon l'origine sociale, le niveau de diplôme ou de revenu. La participation effective ou active à la vie culturelle implique un minutieux travail d'accompagnement, de médiation et d'éducation populaire, au plus près des personnes et des territoires, afin de mettre celles-ci en capacité de s'exprimer, de créer, de partager leurs imaginaires... en somme de prendre part, en dignité et en responsabilité, à la vie culturelle de la communauté.

Le CESER propose de réinterroger le sens et la portée des politiques culturelles en région, et ainsi contribuer à une transition culturelle de l'action publique en Nouvelle-Aquitaine.

\*L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

## On est tous des « amateurs »

Par « pratiques en amateur », on comprend habituellement l'ensemble des pratiques artistiques (ex : musique, théâtre, chant, peinture, écriture, photographie, préservation ou entretien de patrimoine...) et culturelles (ex : cuisine ou gastronomie, éducation culturelle, activités scientifiques ou de science participative, pratique d'une langue régionale...) mais aussi sportives réalisées par des personnes bénévolement et/ou à titre non marchand. Par extension, sont intégrées dans ce cadre, les structures ou personnes engagées dans des activités d'éducation populaire (ex : maisons de jeunes et de la culture, universités populaires...) ou favorisant la citoyenneté selon les mêmes principes.

Les pratiques en amateur des Néo-aquitains, sont autant de formes d'expression des droits culturels des personnes ; le CESER en donne une illustration avec le recueil des récits d'une soixantaine de personnes, pas seulement les seuls acteurs de la culture.

*« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »*

(UNESCO, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, août 1982)



## Nous avons tous des droits universels, dont des droits culturels

Les « droits culturels » recouvrent la capacité pour toute personne de participer à la vie culturelle (liberté de création, liberté d'expression, liberté de choisir son identité culturelle, d'accéder aux patrimoines, de recevoir un enseignement, de participer à la décision...), à s'exprimer en humanité, dans le respect des droits humains fondamentaux auxquels les droits culturels sont indissociablement liés.

Les droits culturels ne se limitent donc pas simplement à l'accès aux œuvres, au patrimoine ou aux équipements culturels ni à considérer les personnes sous le seul angle de « publics » ou de consommateurs. Ils invitent au respect de la dignité et de la liberté de chacun. Les droits culturels de chacun vont de pair avec la responsabilité pour tous de veiller à ce que sa culture fasse humanité avec les autres cultures.

Bien qu'inscrits depuis déjà longtemps dans plusieurs textes internationaux (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001...), les droits culturels n'ont été intégrés dans la loi française que très récemment.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 puis la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 y font explicitement référence. Ainsi, la loi NOTRe précise que « les droits culturels sont garantis par l'exercice conjoint de la compétence en matière de culture, par l'État et les collectivités territoriales ».



## En pratiques et en chiffres

**30 000**

ASSOCIATIONS  
CULTURELLES  
400 À 500 000  
ADHÉRENTS

**40 300**

PROFESSIONNELS  
DE LA CULTURE  
26 800 ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**197**

FESTIVALS  
MUSIQUE

**46**

FESTIVALS  
THÉÂTRE

**3 230**

REPRÉSENTATIONS  
MUSICALES  
ET DE VARIÉTÉ

**3.2 MILLIONS**

DE PERSONNES  
PRATIQUENT UNE  
ACTIVITÉ SPORTIVE  
1.45 MILLION  
DE LICENCIÉS

**16 700**

CLUBS SPORTIFS

**6 205**

MONUMENTS  
HISTORIQUES

**107**

MUSÉES  
DE FRANCE  
1.98 MILLION  
DE VISITEURS

**820**

BIBLIOTHÈQUES  
MUNICIPALES

**184**

LIEUX  
DE VISITE

**233**

SALLES  
DE CINÉMA

**17.8**

MILLIONS  
D'ENTRÉES

**40**

STRUCTURES  
D'ENSEIGNEMENT

**79**

LIEUX DE CRÉATION  
ET DIFFUSION DU  
SPECTACLE VIVANT

**2 000**

LIEUX-LECTURE  
PUBLIQUES  
DONT 606 DE  
PLUS DE 100 M<sup>2</sup>

## Des pratiques qui restent dans l'angle mort des politiques publiques culturelles

**B**ien que très majoritaires et répandues, les pratiques culturelles en amateur sont trop souvent considérées à la marge de l'action publique. Cette situation paradoxale est le fruit d'une conception héritée de la politique culturelle de l'État, largement reprise par les collectivités territoriales.

Cette conception, descendante et élitiste, repose sur une organisation et un accès à une offre culturelle institutionnalisée (à des « œuvres », à des lieux) dont la légitimité est prédéterminée, en réponse à des besoins supposés de la population. Cette politique a contribué au développement d'une offre culturelle labellisée, sans toutefois gommer les disparités d'accès à la culture, fortement corrélées au niveau de diplôme ou de revenu.

De plus, la « marchandisation » de la culture et l'accompagnement des politiques publiques du « secteur culturel » (ou des « industries créatives ») ont consolidé une politique d'offre culturelle et d'accès à des biens culturels, concentrée sur une partie de plus en plus restreinte des acteurs culturels, des territoires et de plus en plus contrainte par la restriction des budgets publics.

Invisibles et marginalisées dans l'action publique, les pratiques en amateur constituent pourtant un formidable tissu d'initiatives, d'expressions et d'expériences diverses, au plus près des personnes et des territoires. Elles se sont étendues dans la société à tous les âges de la vie, diversifiées, notamment avec l'essor des usages numériques, et féminisées.



## La mise en œuvre des droits culturels, les lignes bougent

La loi NOTRe de 2015 et celle sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine de 2016 ont introduit une référence explicite aux droits culturels. L'État en région aussi bien que l'ensemble des collectivités territoriales exercent une responsabilité partagée en matière de « politique culturelle ». L'un comme les autres sont liés par la référence aux droits culturels des personnes et par les engagements internationaux du pays, dont ceux relevant de la protection et de la promotion de la diversité culturelle.

Si une large majorité des collectivités reconnaissent l'importance du travail réalisé par les associations de pratiques en amateur dans leur territoire, très peu sont sensibilisées sur la portée et les enjeux que recouvre la référence aux droits culturels des personnes.

Les lignes bougent néanmoins. Divers acteurs culturels (fédérations artistiques, de patrimoine, d'éducation populaire...), dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine se sont engagés dans ce travail. De même, la Région Nouvelle-Aquitaine a pris une initiative en lançant un appel à réflexion collective en mars 2017, auquel 75 personnes volontaires ont répondu. Le rapport<sup>1</sup>, fruit de ce travail collectif, « *Droits culturels des personnes ; préconisations pour la Région Nouvelle-Aquitaine* » a été remis en mars 2019. Les propositions formulées prônent un approfondissement et une extension de l'approche des droits culturels dans les directions opérationnelles et les politiques régionales, au-delà du seul champ culturel. Diverses initiatives s'en sont suivies (à l'instar de la Communauté d'agglomération Bergeracoise), d'autres sont annoncées...

<sup>1</sup> Démarche co-pilotée par Eric Correia, élu délégué à l'économie créative et aux droits culturels au Conseil régional et par Jean Michel Lucas ainsi qu'Aline Rossard



## Les objectifs d'une ambition culturelle régionale partagée

Le CESER appelle l'ensemble des autorités publiques à formuler une ambition régionale partagée en faveur des droits culturels dont les objectifs pourraient être les suivants :

- Permettre à toute personne de Nouvelle-Aquitaine, considérée dans son égale dignité, d'exprimer son (ses) identité(s) culturelle(s), de participer à la création et à l'animation culturelles du territoire où elle vit, de s'informer et d'informer, de contribuer à l'enrichissement et au partage des représentations du monde et de la société.
- Favoriser l'émergence et le développement d'initiatives collectives contribuant à la diversité des créations et des expressions culturelles, à la diversité de l'information, à la promotion des droits et libertés visant d'une part à la prise en compte effective des droits culturels des personnes, d'autre part à la réalisation d'une démocratie de proximité.
- Soutenir les démarches ou projets d'accompagnement des pratiques culturelles et d'éducation populaire permettant aux personnes de s'émanciper, de développer leurs capacités d'expression, leur créativité, leur esprit critique, leur ouverture au monde et aux autres cultures, c'est-à-dire leur pleine humanité.
- Encourager les coopérations entre acteurs culturels ou socioculturels, les relations interdisciplinaires et interculturelles dans le cadre de projets culturels territoriaux, les échanges ou la mutualisation de projets entre territoires et/ou avec d'autres régions d'Europe et du monde.



## Les pratiques, les récits, les aventures collectives... expressions de « culture(s) en liberté »

« La culture, c'est tout ce que les hommes ont imaginé pour façonner le monde, pour s'accommoder du monde et pour le rendre digne. »

(Aimé CÉSAIRE)

Le CESER a choisi de privilégier la parole de personnes, de s'appuyer d'abord sur des témoignages, d'être à l'écoute de récits pour illustrer la richesse, la diversité des expériences, des cheminements, et des émotions propres à chaque personne, tout autant que du foisonnement des initiatives et des aventures collectives.

Quelques extraits sont proposés dans les pages suivantes, « **paroles de personnes** » et « **aventures collectives** ». Beaucoup de témoignages attestent du besoin d'expression, tout autant que du besoin de reconnaissance des personnes.

De ces témoignages, le CESER tire des enseignements, livre son analyse et ses préconisations et propose la devise d'une démocratie culturelle en action : **liberté, diversité, capabilité, proximité.**

## La culture comme enjeu démocratique : Liberté, diversité, capabilité, proximité

L'exercice des pratiques culturelles à l'éclairage des droits culturels répond à des enjeux démocratiques qui doivent guider l'action publique avec :

- La réaffirmation des **libertés** d'expression, de création et de participation à la vie culturelle.
- L'exigence d'ouverture à la **diversité**, sous-tendue par une égale reconnaissance de la dignité des personnes, de leurs expressions et choix culturels c'est-à-dire de leurs différences.
- L'importance du travail d'**accompagnement** des pratiques culturelles et de construction d'une relation de qualité entre les personnes, qui répond à une éthique de la reconnaissance et s'appuie sur un profond travail d'**éducation populaire** dans tous les territoires.
- La mise en œuvre de ces pratiques à l'échelle des **territoires de vie** des personnes. L'ancrage territorial des initiatives et des activités liées aux pratiques culturelles



## Expression de personnes libres

### Théo :

« On en avait rêvé de ce lieu dans le village, alors quand on a eu vent du projet, c'était comme la concrétisation de nos rêves.. »

### Laurence :

« Souvent je me suis dit que j'étais utopiste... Aujourd'hui je préfère dire que je suis optimiste... et je suis heureuse... L'humain est imprévisible. On pourrait croire qu'il baisse les bras et soudain il se réinvente dans le désir. C'est formidable non ? »

### Roxanne :

« C'est important de respecter les choix et les positionnements de chacun. Cette liberté de choix, c'est aussi celle qui permet de créer, de recevoir un enseignement, ou d'accéder à une pratique. C'est un peu ça les droits culturels non ? »

### Eddy :

« Monter sur scène en tant qu'artiste était un acte de représentation publique de ce quartier, en ayant conscience de l'impact que cela pouvait avoir. »

### Dominique dit Neneuil :

« C'est venu comme ça... J'aime bien lire et le cinéma aussi. Alors quand j'ai vu que des gens du quartier jetaient des livres, je les ai peu à peu récupérés. Des dizaines. J'ai alors eu l'idée d'en faire profiter d'autres personnes, de créer un espace où des gens pourraient venir poser des livres, en regarder, en prendre, les ramener ou pas, tout en buvant un café ou en rencontrant d'autres personnes. »

### Philippe :

« Cette liberté de création et d'expression, en respectant les droits d'autrui et les droits de l'Homme, c'est cela dont il est question avec les droits culturels, n'est-ce pas ? »

### Évelyne :

« J'ai eu le sentiment de participer à une aventure qui nous a poussés à nous questionner sur les œuvres et sur ce que nous voulions montrer. »



## Aventures collectives en liberté

### Musicalarue :

« En 1968, des jeunes se sont mis en tête d'organiser une fête du village, avec des défilés carnavalesques un peu païens, impliquant les habitants. Cela a duré 20 ans, durant lesquels ces pratiques en amateur étaient en première ligne. Cette période a permis la construction puis l'émergence d'un projet totalement utopique... C'est ainsi qu'est né le festival Musicalarue. »

### Maisons des Jeunes et de la Culture :

« L'affirmation en acte des droits culturels des personnes doit permettre la reconnaissance des paroles, des expressions de tous y compris celles des personnes aujourd'hui déniées. Néanmoins, elle ne se limite pas à reconnaître et organiser la cohabitation des identités culturelles existantes, mais doit permettre d'interroger le fonctionnement actuel de la société afin de réduire les inégalités sociales et culturelles territoriales qui tendent aujourd'hui à augmenter... »

### La Voix des médias citoyens :

« La liberté d'expression des personnes passe aussi par "la liberté de recevoir et de répandre des informations ou des idées de toute espèce". Un mouvement spécifique illustre à la fois la capacité de citoyens ou de personnes à mettre en pratique cette liberté d'information... Ce mouvement est celui des radios "libres" créées à partir du début des années 1980. Plus récemment, la démocratisation de l'expression audiovisuelle locale et l'appropriation des médias audiovisuels s'illustrent aussi par le développement de TV participatives. »

### Université Populaire de Bordeaux :

« Le festival "Comme un grondement" est organisé pour donner la parole à toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour l'autonomie, l'émancipation et la transformation sociale. »



## Analyse

Les pratiques culturelles en amateur sont l'une des formes les plus accessibles de participation à la vie culturelle et d'exercice des droits culturels.

En Nouvelle-Aquitaine, 30 000 associations culturelles permettent à plus de 400 000 personnes au minimum de participer à la vie culturelle de leur territoire, de pratiquer des activités artistiques, de s'exprimer et d'informer librement, de découvrir et partager des savoirs, des expériences ou de s'enrichir d'autres cultures. Ces activités et associations sont au cœur de la mise en œuvre des libertés d'expression, de création et d'association.

Même si ces pratiques culturelles ont tendance à se développer dans la société, les libertés qu'elles incarnent sont parfois mises à mal. Encore en 2019 dans notre région, des projections ou des débats ont dû être annulés suite à des menaces d'empêchement, voire physiques. Par crainte de réactions isolées, minoritaires, certains artistes hésitent ou renoncent à des formes d'expressions susceptibles de heurter une partie de l'opinion. L'autocensure et la censure témoignent çà et là des difficultés auxquelles des personnes peuvent se trouver confrontées dans l'exercice démocratique de leurs droits culturels.



## Pour le principe de liberté, le CESER préconise à la Région...

- La sensibilisation et/ou l'intégration des droits culturels dans les formations aux professions artistiques et dans les formations aux carrières sanitaires et sociales.
- L'identification de lieux ressources pour les pratiques en amateur.
- La prise en compte dans la politique culturelle régionale des manifestations associant « amateurs » et « professionnels ».
- Le soutien dans la politique culturelle régionale de manifestations ou rencontres de pratiques en amateur de niveau au moins régional.
- L'accompagnement à la structuration et au renforcement du réseau des radios associatives et des TV participatives.
- L'adaptation du dispositif « projets éducatifs jeunesse » en veillant à l'implication effective des jeunes à la conception des projets et en ouvrant le dispositif aux associations.
- La prise en compte de projets d'économie sociale et solidaire intégrant la référence aux droits culturels dans l'AMI<sup>2</sup> « innovation sociale ».
- L'accompagnement de projets permettant de valoriser l'expression culturelle des salariés en lien avec les structures d'appui aux comités sociaux et économiques.
- L'inscription de la question du soutien aux pratiques en amateur et des droits culturels dans les travaux de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).



<sup>2</sup> AMI, Appel à Manifestation d'Intérêt

## Expressions de diversités

### Eddy :

« J'ai passé mon enfance dans le quartier de Fives à Lille, avec mes frères et sœurs. Nous sommes tous issus d'un père différent et de différentes origines. Ma mère a toujours fait en sorte que nous, ses enfants, soyons ouverts au monde et aux échanges avec les autres. C'est ainsi que j'ai découvert la pratique artistique... »

### Marie :

« Je suis fille d'une famille d'immigrés siciliens qui s'est installée à Saint-Étienne. Ma culture s'est d'abord construite au contact des autres jeunes du quartier où je vivais. Je me suis engagée comme bénévole à 18 ans dans diverses associations... De cette expérience, j'ai acquis la conviction que l'on peut tout faire et avec tout le monde... J'ai commencé le théâtre assez tardivement, et c'est devenu une passion. »

### Jacqueline :

« J'étais alcoolique, au chômage et en errance quand je suis arrivée à Bordeaux... J'ai été récupérée par le SAMU social en 2008 et j'ai passé du temps en foyers d'accueil. J'ai pu découvrir le théâtre grâce à l'association du réseau Paul Bert à Bordeaux, mais j'avais l'impression de ne pas être légitime, qu'il fallait une tenue vestimentaire appropriée. J'ai pu bénéficier de tarifs préférentiels avec l'association Culture du Cœur... »

### Xabi :

« Je suis né à Bayonne, de parents issus d'une culture bas-navarraise. J'ai baigné dans la langue basque et l'ai parlée dès mon plus jeune âge. Dès l'âge de 6/7 ans, je pratiquais la danse basque dans un groupe de Saint-Pierre-d'Irube jusque vers l'âge de 15 ans. Parallèlement j'ai appris le violon au conservatoire, avant d'accompagner des danseurs. Je me suis alors totalement engagé dans la pratique musicale... »

### Jany :

« Rencontrer la culture de l'autre, c'est d'abord frapper à la porte du voisin. L'exotisme est au coin de la rue. J'ai commencé à m'intéresser à la culture de mes parents, de mes voisins, de mon canton. Pour ce qui me concerne, c'est la rencontre avec cette culture populaire locale qui m'a aidé à rencontrer les autres cultures populaires, qu'elles soient celles de mes proches voisins ou de communautés plus lointaines. »



## Aventures collectives

### « Cœur de Bastide » :

« Lancé en 2013, le festival "Les Réclusiennes" se déroule sur 4/5 jours et mobilise 80 bénévoles. Il est marqué par des rencontres autour de sujets de société en présence de chercheurs, d'artistes et d'habitants. Cet événement donne lieu à un travail en amont avec des établissements scolaires et des associations culturelles locales. Les intervenants sont accueillis chez l'habitant et interviennent au lycée. »

### MJC Centre Loisirs des 2 Villes (CL2V) :

« Est "cultié" celui qui possède le savoir et les méthodes, les modèles esthétiques et d'organisation qui permettent, tout en accueillant la culture de l'autre, de comprendre sa propre situation dans le monde, de la décrire, de lui donner un sens et d'agir sur elle pour la transformer. »

### Association pour le Lien Interculturel, Familial et Social :

« Le travail porte à la fois sur l'interculturalité et sur la citoyenneté (laïcité, égalité femmes/hommes...) en considérant que toutes les cultures qui composent le patrimoine culturel commun de l'humanité se nourrissent les unes des autres... »

### Boulevard des Potes :

« L'association Boulevard des Potes dispose d'un espace culturel, avec l'intention de provoquer l'échange autour de projets, de favoriser la reconnaissance des cultures dans leur diversité et de proposer un espace permettant à des artistes de venir partager des expressions et des émotions. »

### ATD Quart Monde :

« Les Universités populaires d'ATD Quart Monde ont d'abord pour vocation de formaliser et d'écouter sur divers sujets<sup>2</sup> la parole de personnes en situation de grande pauvreté. Les réunions plénières sont précédées de toute une préparation en amont qui mobilise plusieurs groupes locaux en région. »

### Union Pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes-Vendée :

« L'UPCP Motive est devenue un réseau régional de valorisation des cultures de l'oralité, s'agissant de la culture poitevine-saintongeaise, prenant en compte ses multiples expressions : musiques, danses, langue (le parlanjhe), arts de la parole, savoir-faire, mais aussi environnement, histoire, vie sociale et économique. Son activité intéresse le collectage de la mémoire vivante, la création artistique et la transmission. »

### Fédération de danse basque :

« Tout le travail accompli en matière de transmission répond à un souci d'ouverture vers d'autres esthétiques et perspectives, quitte à bousculer la conception et l'imaginaire des pratiquants, en les obligeant à sortir de leur périmètre de confort. »

<sup>3</sup> Exemples de sujets abordés : la transition écologique, les outils numériques, la famille, la culture, le revenu universel, l'aide alimentaire, la santé, l'engagement associatif...

## Analyse

L'ensemble des pratiques culturelles, artistiques, mais aussi sportives composent un très large univers d'initiatives et/ou de projets collectifs dont témoignent le poids et le dynamisme des associations impliquées dans ce domaine. La diversité de ces initiatives, l'inventivité parfois qu'elles révèlent dans la plupart des territoires en région, amènent à relativiser la perception très bureaucratique et condescendante des « déserts culturels » ou « zones blanches culturelles » avancée par le Ministère de la Culture dans son plan « Culture près de chez vous » lancé en mars 2018. De quels déserts est-il question au juste ? Car les cultures, celles qui s'expriment dans les lieux de vie, qui naissent des rencontres et des relations entre les personnes, sont partout et irriguent le territoire.

Elles offrent une illustration de la vivacité d'initiatives portées par des opérateurs culturels, officiellement reconnus comme tels ou non par les autorités publiques. Ils constituent autant de « scènes » collectives, c'est-à-dire de projets, d'expériences sinon d'expérimentations et d'espaces où l'action culturelle, créative, prend tout son sens.

Chacune de ces histoires s'inscrit dans la chair des territoires où elles prennent corps, par l'implication, l'engagement et la passion des personnes qui les font naître et vivre, par les relations qu'elles tissent et par la production d'imaginaires qu'elles forgent et déploient.

La reconnaissance de la diversité des expressions culturelles ou du pluralisme culturel est inscrite dans plusieurs textes internationaux, notamment par la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité culturelle (octobre 2005) à laquelle font référence deux lois récentes qui ont introduit le respect des droits culturels dans les responsabilités de l'État et des collectivités territoriales : la loi NOTRe (août 2015) et la loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine (juillet 2016).



## Pour le principe de diversité, le CESER préconise à la Région...

- La production de supports ou contenus d'information et de sensibilisation, intégrant la valorisation des expériences ou projets en région.
- La prise en compte des projets associant « amateurs » et « professionnels » dans le soutien aux manifestations culturelles.
- La poursuite du travail d'intégration des droits culturels dans les conventions établies avec les filières artistiques, avec les centres de culture scientifique et technique et dans la politique sportive.
- L'intégration des droits culturels des salariés dans les démarches de progrès en direction des entreprises et dans l'appel à manifestation d'intérêt en matière d'innovation sociale.
- La révision des aides à la valorisation du patrimoine bâti en prenant appui sur les principes et sur le plan d'actions de la Convention de Faro.
- La prise en compte de projets intégrant les droits culturels dans les programmes régionaux de coopération interrégionale, européenne ou internationale.
- Le lancement d'un travail d'observation, d'enquête et de recherche en sciences sociales sur les pratiques en amateur et les droits culturels.



## Expressions d'émancipation

### Eddy :

« Les pratiques culturelles m'ont permis d'exister dans cette société et d'agir. Cela a permis à des jeunes de se retrouver régulièrement face à un public composé d'autres jeunes issus de quartiers difficiles sans que cela ne soulève le moindre problème. Cela leur a permis de se voir autrement parce qu'ils se sont découverts capables de faire ce qu'ils ont fait. J'ai beaucoup appris, mais aussi transmis, y compris à mes professeurs ou ceux avec lesquels j'ai partagé ma formation. »

### Jacqueline :

« La pratique du théâtre m'a fait du bien, m'a permis de m'ouvrir plus facilement aux autres et m'a rassurée. Aller sur une scène m'a redonné confiance. Cela m'a ensuite ouvert des portes... »

### Alain :

« Je travaille régulièrement avec des artistes professionnels, qui m'ont toujours apporté les conseils nécessaires. Cela m'a permis d'améliorer mon propre travail artistique, y compris dans l'acte de transmission et de création. »

### Xabi :

« Il s'agissait de permettre à tout participant, basophone ou non, de s'intégrer tout en composant avec la sonorité propre de la langue basque et du groupe de musiciens locaux. Il a fallu les amener à un certain niveau de pratique. L'objectif était de faire jouer tout le monde à son niveau et de "faire sonner" Ayherre. La cavalcade c'est aussi une sorte de baromètre de la culture collective. »

### Valérie :

« Il y a l'enseignante en lettre, qui au moment ultime de la soirée sort de son sac un livre comme le prestidigitateur un lapin de son chapeau et me le donne à lire. Et ce jeune mineur non accompagné, en apprentissage du français, qui nous donnera à entendre la langue Peul en traduisant des phrases et nous lira en français un conte de son invention. L'espagnol de passage à Bordeaux qui, ayant vu de la lumière, est rentré et a lu dans sa langue et sur son écran de portable. Celle qui lira un auteur anglais en Allemand, celle qui lira Julio Cortazar en langue originale... »

## Aventures collectives

### Union Régionale des Foyers Ruraux :

« Le RESEDAT a pour mission essentielle d'accompagner les troupes en amateur et de favoriser les échanges entre compagnies de théâtre en amateur et compagnies professionnelles, par la formation, la rencontre d'auteurs... »

### Peuple & Culture Corrèze :

« Il a fallu lever certains préjugés tels que "les adultes ont été habitués à se taire", "l'art contemporain, ce n'est pas pour nous" ou encore "je ne me sens pas autorisée". L'accompagnement consiste d'abord à désacraliser la relation à l'art ou à l'œuvre et à se concentrer sur l'image et sur le travail technique. »

### MJC de Gironde :

« L'union départementale incite les associations affiliées à élaborer une charte d'éducation populaire qui, entre autres, reconnaisse la participation des pratiques en amateur et de l'éducation artistique et sportive à la construction des personnes. »

### Ricochet Sonore :

« Ce parcours consiste donc à placer les personnes en capacité, l'objectif final n'étant pas la seule restitution d'un travail artistique, mais d'avoir suscité chez ces personnes l'envie d'une expression prenant forme artistique, qu'elles s'en soient senties à la fois autorisées et capables. »

### Urban Vibrations School :

« L'un des projets, intitulé "ETC" (pour etcetera) propose des ateliers qui permettent de démontrer aux personnes leurs capacités à s'exprimer, à s'organiser et à mettre en œuvre dans le quartier des actions par l'expression artistique (musique, danse, graffiti... mais aussi vidéos ou photo). »

### ATD Quart Monde :

« La démarche des universités populaires permet de placer des personnes en capacité pour organiser et animer les rencontres. Plus largement, l'objectif est que chacun puisse comprendre les questions abordées et se sente en confiance pour exprimer son point de vue. »

### Les Petits Débrouillards :

« Les objectifs de cette association : contribuer à former des citoyens actifs, capables d'opinions réfléchies et critiques, acteurs de la construction du monde d'aujourd'hui et de demain, viser à l'émancipation des individus et des communautés humaines. »

\* \* Capabilité : Cette notion recouvre ici tout le travail de reconnaissance, d'accompagnement et de valorisation des personnes, dans leurs capacités à participer librement à la vie culturelle des territoires



## Analyse

Les expériences décrites témoignent de la diversité des initiatives de développement des pratiques « en amateur » sur l'ensemble du territoire régional. Pratiques artistiques bien sûr, mais bien plus largement pratiques culturelles qui offrent la possibilité aux personnes non seulement d'accéder à des ressources, mais aussi d'acquérir des capacités d'agir, des moyens d'expression qui sont parallèlement des supports de relations, d'échanges et de partage d'expériences personnelles et collectives.

Quelles que soient les structures, les alliances ou les formes dans lesquelles elles se manifestent, ces pratiques constituent aussi des « scènes » populaires, c'est-à-dire des modes d'organisation ajustés aux territoires vécus qu'elles investissent. Ces « scènes » se concrétisent aussi dans la façon de transmettre des connaissances, des savoirs et savoir-faire, de révéler et de valoriser l'expression de personnes. Cela relève d'un formidable et minutieux travail d'éducation populaire ou permanente, formelle et informelle, réalisé par un tissu très polymorphe d'associations.

Au cœur de ces pratiques, c'est bel et bien la question de la relation aux personnes, la reconnaissance de leur expression qui est en jeu. Or, la qualité de cette relation est à la base même de tout le travail conduit en référence aux droits culturels des personnes.

L'objet de cette transmission et de cet accompagnement est de placer les personnes en capacité de s'exprimer, d'agir, de participer de manière effective à la vie culturelle.

Ce travail d'accompagnement interroge aussi bien la façon de construire et de mettre en œuvre des projets d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) que l'interprétation souvent trop binaire entre « professionnels » et « amateurs » dans le champ artistique, qui doit avant tout être compris comme un travail de « fertilisation » des pratiques.



## Pour le principe de mise en capabilité, le CESER préconise à la Région...

- La définition et la mise en place d'un Pacte régional pour l'Éducation Populaire prenant en compte les droits culturels des personnes.
- Le développement d'une fonction de médiation en direction des collectivités et des opérateurs en région, à partir du réseau des référents pour les droits culturels.
- Le développement de la formation aux droits culturels dans les projets de formation des bénévoles, administrateurs et salariés associatifs, des élus et agents territoriaux, mais aussi dans les formations aux professions artistiques et aux carrières sanitaires et sociales.
- La prise en compte de la fonction de transmission et d'accompagnement des pratiques en amateur dans les conventions avec les opérateurs culturels.
- La prise en compte du critère de qualité du travail de médiation, d'accompagnement et d'animation à l'année dans l'appui aux manifestations culturelles.
- L'adaptation du dispositif « projets éducatifs jeunesse » en veillant à l'implication effective des jeunes, la mise en place de véritables parcours d'éducation artistique et culturelle.

Pour le CESER Nouvelle-Aquitaine, tout ce travail appelle une réappropriation et une revalorisation dans l'action publique du chantier de l'éducation populaire, portées par une conception élargie du fait culturel en pratiques, celles qui se construisent dans la relation aux personnes, qui composent avec la diversité et la sensibilité du corps social et s'appuient sur la reconnaissance effective des droits culturels des personnes.

\* "Capabilité": Cette notion recouvre ici tout le travail de reconnaissance, d'accompagnement et de valorisation des personnes, dans leurs capacités à participer librement à la vie culturelle des territoires

## Expressions de terrain

### Chantal :

« Au début, c'était plus les habitants des communes avoisinantes qui venaient et puis certains d'ici ont poussé la porte. Des jeunes, des anciens, ceux qui disaient que ce n'était pas pour eux. »

### Dominique dit « Neneuil » :

« Des riverains et des commerçants du quartier se sont prêtés au jeu, en apportant à leur tour des livres... Voilà, c'est comme ça que c'est venu l'idée de bibliothèque. De l'envie de rencontrer, d'un espace "tampon" aussi entre SDA de passage et gens du quartier. »

### Jany :

« L'exotisme est au coin de la rue. Quand j'ai commencé à m'intéresser à la culture de mes parents, de mes voisins, de mon canton. Ce n'est pas parce qu'elle m'était familière, elle l'était sans doute par certains aspects, mais elle m'était aussi étrangère parce que rejetée par l'école et par la culture officielle. »

### Philippe :

« Depuis plus d'une vingtaine d'années, je suis très impliqué dans la vie associative locale, dans plusieurs associations, culturelles (théâtre, audiovisuel) et sportives. J'ai découvert ces pratiques avec des amis, puis par la suite au gré de participations à des manifestations et en rencontrant des artistes. »

### Robert :

« Tout cela ne "tombe pas du ciel". C'est le fruit du projet culturel de ce lieu, bien entendu, mais c'est aussi le fruit d'engagements : des responsables qui "osent" sortir des sentiers battus, de salariés qui ne reculent pas devant la perspective de réunions jusqu'à des heures tardives, avec parfois, de nombreux kilomètres à faire pour rentrer, et qui, cerise sur la pizza, le font avec le sourire ! »



## Aventures collectives

### Constance Social Club :

« C'est un centre social, mais aussi un café associatif et culturel, un lieu de création et de diffusion, un salon de coiffure, un chantier... Un autre lieu que chez soi où l'on se sent chez soi. »

### Mets la prise :

« Depuis 2016, l'association a mis en place un projet culturel participatif intitulé "Imagine", construit avec les habitants. Cette idée répond à la volonté d'impliquer les habitants afin qu'ils s'emparent des ressources du territoire. »

### Clarenza, Bastide de l'Oralité :

« L'objectif est de valoriser et sauvegarder, à partir de la création artistique partagée avec les habitants du territoire, le patrimoine architectural et immatériel du village de La Bastide Clarence situé au Pays basque. »

### Melkior Théâtre/La Gare Mondiale :

« Ce lieu, conçu comme une "épicerie culturelle", a été fondé avec et pour les habitants et des artistes. L'objectif est d'expérimenter une nouvelle forme d'action culturelle et de cohésion sociale, basée sur une relation quotidienne et une réciprocité avec les personnes. »

### Urban Vibrations School :

« L'objectif était d'éviter l'entre soi, de permettre à ces jeunes de sortir des quartiers et en leur faisant comprendre qu'ils pouvaient être acteurs du devenir de leur ville. Certains de ces jeunes sont devenus éducateurs spécialisés, d'autres se sont engagés plus activement dans la vie du quartier. »

### Pastorale de Pagolle :

« Ce type d'événement constitue un ciment, permettant de "faire tenir" socialement, collectivement et symboliquement le territoire. Certains participants, habitants ou originaires du village, ont vécu cette expérience comme un moment de convivialité. D'autres, notamment parmi les jeunes, en sont ressortis plus marqués, motivés par la découverte et l'expérience de leur propre culture. »

### Télé Millevaches :

« Aujourd'hui, l'objectif est de contribuer au bouillonnement culturel et politique du territoire. »



## Analyse

Tous les témoignages recueillis mettent à jour l'ancrage territorial des initiatives et des activités liées aux pratiques culturelles, le lien très étroit qui se nourrit de la proximité. Ces initiatives portent parfois de véritables dynamiques locales d'animation et de développement des territoires dans lesquelles les habitants sont plus ou moins fortement impliqués et associés.

La diversité des initiatives constitue une richesse inestimable, aussi bien dans des quartiers urbains que dans des territoires très excentrés, d'où émergent parfois des projets excentriques, aussi originaux que précieux ! Ces multiples initiatives démontrent l'impertinence créatrice têtue du terrain vis-à-vis d'une vision technocratique et très condescendante de « déserts culturels ». La culture au sens large et plein du terme est vivante dans les territoires, par la parole des personnes qui les habitent, par leurs envies de partager des expériences d'apprentissage, d'exprimer leur représentation et leur sensibilité sur le monde, de faire corps dans des projets collectifs qui donnent du sens à leurs pratiques.

L'enquête menée auprès des collectivités territoriales en Nouvelle-Aquitaine rend compte à la fois d'une réelle reconnaissance du travail réalisé par les associations culturelles locales, tout comme de la nécessité et des limites du soutien qui peut leur être apporté par les acteurs publics locaux. Elle rend compte aussi de la difficulté pour une part importante des collectivités de cerner véritablement la portée et les modalités d'une articulation entre leur politique locale (culturelle, associative, mais aussi sociale, intergénérationnelle...) et la référence aux droits culturels.

Plusieurs réseaux de collectivités ont néanmoins engagé un travail en ce sens (Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture, association des Petites Cités de Caractère...). En Nouvelle-Aquitaine, des initiatives ont émergé dont celle des « volontaires pour les droits culturels » portée par le Conseil régional et, dans le prolongement de celle-ci, des expériences locales ont commencé à voir le jour (exemple de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise).

## Pour une mise en œuvre locale, au niveau du bassin de vie, le CESER préconise...

- Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « Territoires pour les droits culturels » en direction des intercommunalités en région.
- La prise en compte de projets inspirés par un travail sur les droits culturels des personnes dans les contrats de développement territoriaux.
- La révision des aides à la valorisation du patrimoine bâti en prenant appui sur les principes et sur le plan d'action de la Convention de Faro.
- La constitution d'un réseau de référents territoriaux afin de développer la médiation, de favoriser les retours d'expérience et le partage de savoir-faire.
- L'inscription de la question du soutien aux pratiques en amateur et des droits culturels dans les travaux de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.





## Conclusion

Les pratiques en amateur des Néo-Aquitains, sont autant de formes d'expression des droits culturels des personnes.

Ce que révèle l'analyse de ces pratiques culturelles dans leur diversité, c'est bel et bien la nécessité d'une conception beaucoup plus ouverte de la culture. Cette approche intégrerait aussi l'ensemble des activités qui contribuent à favoriser l'expression des personnes, leurs capacités à créer, leur participation effective à la vie culturelle de notre société.

L'un des enjeux est bien celui d'une mise en débat des conditions de participation de tout un chacun à un indispensable travail de démocratie, pour lequel tous les modes d'expression susceptibles d'une représentation sensible ou instruite du monde doivent être considérés et encouragés. Tous les espaces de pratiques et de démocratie culturelles sont précieux. Ils doivent être renforcés et développés, dans le prolongement de la démarche initiée par la collectivité des « volontaires pour les droits culturels ».

La feuille de route « Néo Terra » adoptée par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en juillet 2019, vise à répondre aux défis climatique et écologique : le CESER insiste sur la double dimension, politique et culturelle de ces défis. En ce sens, il propose une véritable ambition culturelle régionale au service d'un projet, « Néo Sociétas », complétant l'ambition « Néo Terra » en Nouvelle-Aquitaine.



## Pour aller plus loin



Retrouvez la vidéo explicative de 2,48 min sur la notion de droits culturels avec un focus sur la Nouvelle-Aquitaine sur le site du CESER [www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr](http://www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr)

Ce document est un condensé du rapport dont la version intégrale est accessible sur le site du CESER [www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr](http://www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr) ou en version éditée sur simple demande à [contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr)

Pour aller plus loin, retrouvez le rapport remis suite à l'expérimentation « *Droits culturels des personnes. Préconisations pour la Région Nouvelle-Aquitaine* » ici :

[liguenouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2019/11/droits-culturels-des-personnes-2019-rapport-complet.pdf](http://liguenouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2019/11/droits-culturels-des-personnes-2019-rapport-complet.pdf)

Ou sur le site du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

[www.nouvelle-aquitaine.fr/actions/culture-patrimoine-partageons-nos-richesses.html](http://www.nouvelle-aquitaine.fr/actions/culture-patrimoine-partageons-nos-richesses.html)

© CESER Nouvelle-Aquitaine 2020

Design Graphique : Kymzo.Design

Photothèque Nouvelle-Aquitaine : Gilbert Alban / Mathieu Anglada / Laurent Billard / Guillaume Bonnaud / Florian Delage / Joël Peyrou / Françoise Roch / Laurent Theillet / Frédéric Thierry.

Joël Damase - Sébastien Le Clézio - Photothèque CESER

Impression : Evoluprint



Ceser Nouvelle-Aquitaine

[ceser-nouvelle-aquitaine.fr](http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr)

**Site de Bordeaux**

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80

**Site de Limoges**

27 boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80

**Site de Poitiers**

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77